

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 octobre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DU 125 Dénomination esplanade d'Arménie (8e).

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " esplanade d'Arménie " à une partie du cours Albert Ier, à Paris (8e) ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Arnaud NGATCHA au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

La dénomination " esplanade d'Arménie " est attribuée à la partie du cours Albert Ier aménagée notamment en espace vert, comprise entre la Seine et la piste cyclable, commençant pont des Invalides et place du Canada et finissant à la hauteur du 34 bis cours Albert Ier, à Paris (8e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO